



Ad. E.

M<sup>e</sup> André C. Côté, Ad. E.  
Québec

*Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives.*

## MÉRITE DU BARREAU DU QUÉBEC 2010

M<sup>e</sup> André C. Côté a contribué au développement du droit du travail tant par son enseignement, ses nombreux articles, commentaires et rapports de recherche que par son travail d'arbitre en relations de travail. Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval de 1974 à 2002, M<sup>e</sup> Côté en a été le doyen pendant huit ans. Il a été secrétaire général de l'Université Laval de 1997 à 2002. Il a également enseigné durant plusieurs années à l'École du Barreau du Québec.

Président, en 1994-1995, du Groupe de travail sur l'éthique, la probité et l'intégrité des administrateurs publics formé par le ministre de la Justice du Québec, M<sup>e</sup> Côté a été nommé à l'unanimité par l'Assemblée nationale premier titulaire de la fonction de commissaire au lobbyisme du Québec, poste qu'il a occupé de 2002 à 2009. Il a rédigé et adopté, en 2004, le *Code de déontologie des lobbyistes* et mis en place, avec le directeur du Commissariat au lobbyisme du Canada, le Réseau des commissaires au lobbyisme et des registraires des lobbyistes du Canada. Nul doute que la contribution de M<sup>e</sup> André C. Côté en ces matières a contribué à cultiver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité d'une administration publique transparente et responsable.